



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant trois aérogénérateurs et un poste de livraison situé sur le territoire de la commune de Saulces-Champenoises (08130) présentée par la SAS Energie du Partage 16 – 333 cours du 3ème Millénaire à Saint-Priest (69800)**

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2024-491 du 07 août 2024, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du **lundi 09 septembre 2024 au mercredi 09 octobre 2024** inclus. Ce parc éolien se compose de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison implantés sur le territoire de la commune de Saulces-Champenoises. La puissance totale maximale du parc sera entre 9 MW et 12,6 MW pour une hauteur sommitale maximale (pales à la verticale) de 165 m et un diamètre maximal du rotor de 117m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Mme Raymonde PAQUIS, assistante de direction retraitée, a été désignée pour présider la commission d'enquête. Elle sera assistée de Mme Brigitte MARECHAL, directrice de secteur à la Poste retraitée, et de M. Jean-Luc FANARA, comptable retraité, désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saulces-Champenoises.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Saulces-Champenoises, aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi de 09h00 à 12h30 et vendredi de 14h00 à 18h00 sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences de la commission d'enquête.

- sur le site internet des services de l'État <https://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

- sur un poste informatique en mairie de Saulces-Champenoises aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (09 octobre 2024 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/projet-eolien-saulces-champenoises/>, et par courriel à l'adresse : [energiedupartage16@democratie-active.fr](mailto:energiedupartage16@democratie-active.fr). Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal à la présidente de la commission d'enquête à l'adresse suivante : commission d'enquête Saulces-Champenoises III - mairie – 14 Grande Rue – 08130 Saulces-Champenoises. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobles, côté et paraphé par la présidente de la commission d'enquête en mairie de Saulces-Champenoises aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences de la commission d'enquête :

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| À la mairie de Saulces-Champenoises | lundi 09 septembre 2024 de 09h00 à 12h00<br>jeudi 19 septembre 2024 de 14h00 à 17h00<br>samedi 28 septembre 2024 de 09h00 à 12h00<br>vendredi 04 octobre 2024 de 09h00 à 12h00<br>mercredi 09 octobre 2024 de 15h00 à 18h00 |
|-------------------------------------|---|

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions de la présidente de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Sélomé AGBESSI, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 333 cours du 3ème Millénaire 69800 Saint-Priest ou par courriel à : [selome.agbessi@ge3000.de](mailto:selome.agbessi@ge3000.de) ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le **07 AOUT 2024**

le préfet  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Joël DUBREUIL